



**VersaillesGrandParc**  
communauté d'agglomération

B1000-Direction générale des services VGP-

## **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **N°dB.2026.030**

**Séance du 7 mai 2026**

### **Comité social territorial (CST). Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.**

Date de la convocation : 30 avril 2026

Date d'affichage : 7 mai 2026

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 15

**PRESIDENT** : M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Richard RIVAUD, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, M. Richard LEJEUNE, M. Philippe BENASSAYA, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL.

#### **Absents excusés:**

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Paul RIGAL.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.5216-5 ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'élection des vice-président(e)s de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'établissement et à la composition du Bureau de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2026 ;
- Vu l'arrêté intercommunal n° A.2026.04.01 du 16 avril 2026 portant délégation de signature du Président aux agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----

#### **Contexte**

Il convient d'actualiser les listes des représentants au sein du Comité social territorial (CST) au

titre de la nouvelle mandature 2026.

- Le **CST** traite des questions relatives :
  - à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations,
  - à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus,
  - aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines,
  - aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels,
  - aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations,
  - aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire,
  - à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes,
  - à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels et à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines.
- Une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (**FSSSCT**) est instituée obligatoirement au sein du CST, dans les collectivités territoriales employant 200 agents au moins.  
Le CST est composé de 8 représentants de l'administration titulaires, 8 représentants du personnel titulaires et autant de suppléants.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) de procéder à la désignation des représentants au sein du Comité social territorial (CST) ;

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Olivier LEBRUN	Richard RIVAUD
Emmanuelle de CREPY	Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE
Manuel PLUVINAGE	Christine PALAU
Marion SOULARD	Béatrice DELGADO

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*